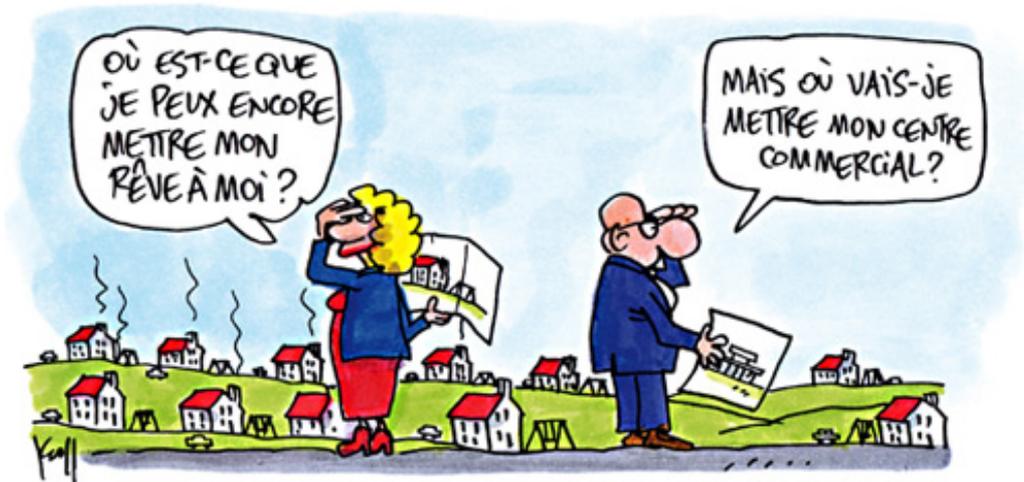


Géographie 6^{ème}

L'aménagement du territoire



Collège Saint-Julien de Ath

Année 2022-23

Professeur : R. Dehard

Introduction à l'aménagement du territoire



Tâche 1 : Aménager un territoire vierge

Informations utiles

- Chaque plaque représente une portion de territoire de 160 m x 160 m (1 tenon = 10 m) soit ____ ha.
- La classe dispose de pièces rouges représentant les habitations. Une pièce de 1 tenon = 100 m², ce qui correspond presque à la surface moyenne des logements en Belgique (125 m² habitables par logement). La hauteur d'une plate correspond à 3 mètres (environ un étage). Une brique fait trois plates de hauteur. Les pièces rondes de 1 tenon font 78,5 m².
- La classe dispose de pièces rouges pour un total de 450 tenons.
- Les pièces blanches représentent des bâtiments de services publics. Donne quelques exemples _____ de _____ services publics : _____
- Les pièces mauves représentent les commerces et autres services commerciaux (exemples : _____). La moyenne en Belgique est de 100 m² de surface commerciale par habitant)
- Les pièces grises correspondent à des activités industrielles.
- Les pièces grises lisses correspondent à des routes.
- Les pièces jaunes correspondent à des surfaces agricoles.

Objectif

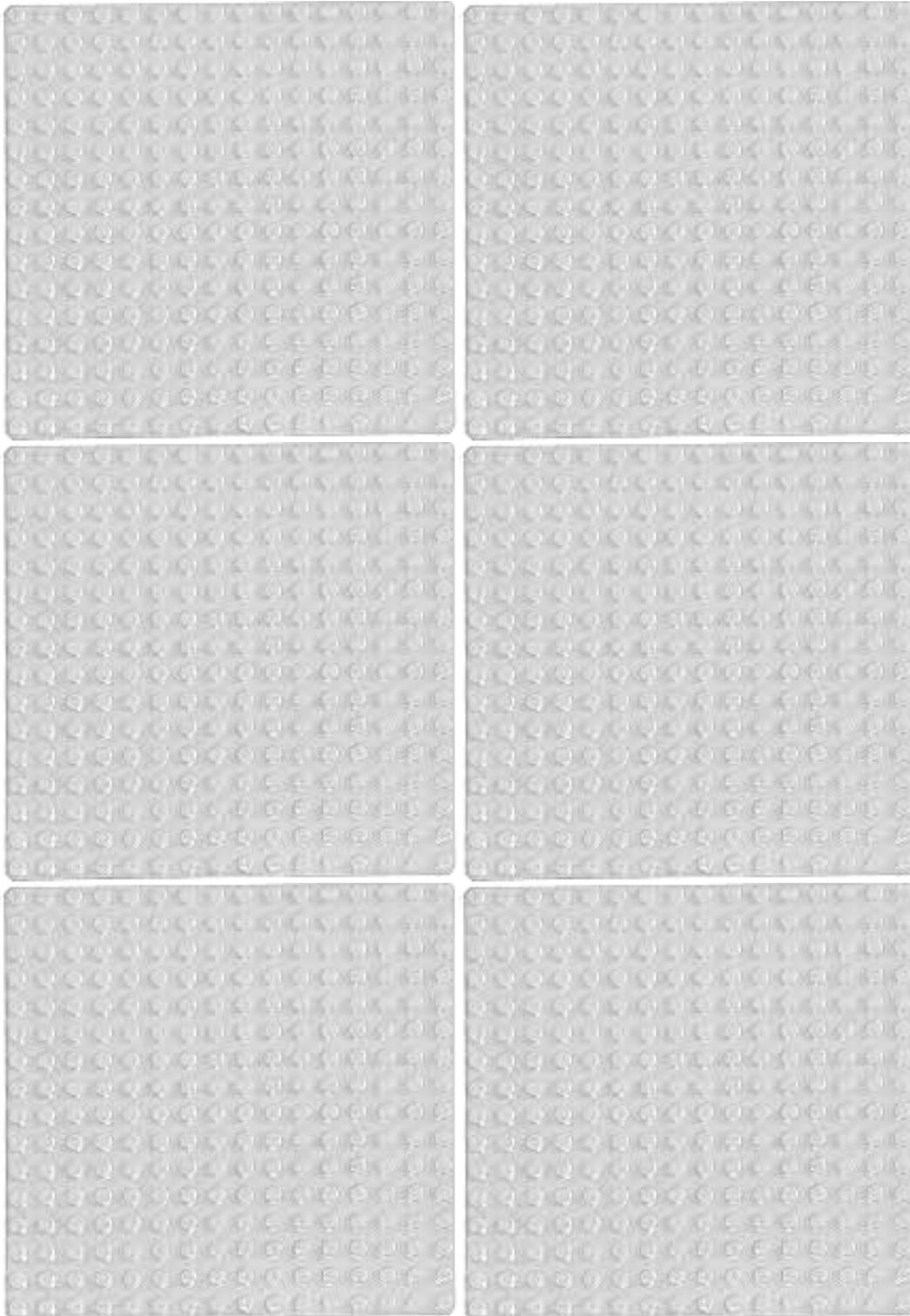
L'objectif à atteindre est de **disposer toutes les habitations sur l'ensemble des six plaques** représentant un territoire de _____ ha au total et d'équiper ce territoire afin de répondre aux besoins de la population de tout ce territoire.

Déroulement de l'exercice

1. Divisez la classe en six groupes
2. Choisissez une plaque à aménager
3. Donnez un nom à votre quartier et désignez le président de quartier
4. Vous disposez de 25 minutes pour aménager votre quartier. Le relief et l'hydrographie ne peuvent être modifiés contrairement à la végétation.
5. Au terme des 25 minutes, il ne peut plus rester de pièces rouges dans le pot commun.
6. Reconstituez le territoire complet et prenez le en photo
7. Discutons ensemble du résultat.



Tâche 2 : Représentez schématiquement le territoire aménagé (Attendu : 1.2. Réaliser une carte schématique ou un croquis cartographique)





Tâche 3 : Dressez un tableau des atouts et des faiblesses de ce territoire (Attendu : 1.4. Organiser dans un tableau des atouts ou des contraintes de l'environnement vis-à-vis d'une fonction ou de l'accès à une fonction.

Atouts	Faiblesses

Définir l'aménagement du territoire

 **Tâche 4** : décodez la définition de l'aménagement du territoire sous la forme d'une carte mentale (*mindmap*) (Attendu 3.3. Concept de l'aménagement du territoire)

Extrait du Code du Développement territorial (CoDt) de la Région wallone :

Article D.I.1. §1^{er} . Le territoire de la Wallonie est un patrimoine commune de ses habitants. L'objectif du Code du Développement territorial, ci-après « le Code », est d'assurer un développement durable et attractif du territoire.

Ce développement rencontre ou anticipe de façon équilibrée les besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité de la collectivité, en tenant compte, sans discrimination, des dynamiques et des spécialités territoriales, ainsi que de la cohésion sociale.

§ 2. La Région, les communes et les autres autorités publiques, chacune, dans le cadre de ses compétences et en coordination avec la Région, sont acteurs, gestionnaires et garantes de ce développement.

A cette fin, elles élaborent des outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui sont les suivants :
1° le plan de secteur ;

2° les schémas ;

3° le guide régional d'urbanisme ;

4° le guide communal d'urbanisme ;

5° les périmètres opérationnels ;

6° les outils de politique foncière.